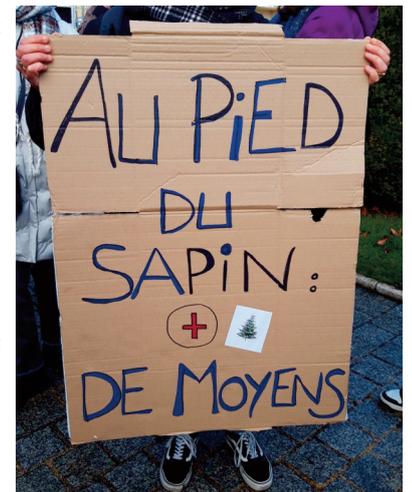


## Éditorial

### Rompre avec le macronisme pour renouer avec la solidarité !

« Réarmer la Nation », « réarmement économique » : avec les vœux du Président, les Français ont eu droit une nouvelle fois à un discours va-t-en-guerre, en cohérence avec sa politique qui divise et stigmatise. La loi Immigration, en mettant en œuvre le programme de l'extrême-droite à rebours de notre tradition humaniste, en a constitué le point d'orgue en 2023. Loin de rompre avec la ligne néolibérale suivie, Macron assume pleinement ses réformes (retraites, assurance chômage, immigration, éducation nationale...), imposées au mépris de la démocratie, et qui portent atteinte aux solidarités publiques et intergénérationnelles ainsi qu'à notre modèle social. Il entend poursuivre avec détermination cette politique, qui dessine un modèle de société profondément inégalitaire, terreau propice à l'extrême-droite. En difficulté politique, Macron n'a que faire de mettre à mal la solidarité en exacerbant les fractures de la société française. Les services publics et la Fonction publique que le Président prétend réarmer ont été continuellement attaqués et fragilisés précisément par les politiques qu'il a initiées (loi TFP de 2019, réforme du système de santé et de la protection sociale et plus récemment, annonces de nouvelles remises en cause de nos statuts...). **Des moyens pour fonctionner, et une revalorisation d'ampleur des personnels, voilà de quoi les services publics, à bout de forces, ont besoin !** Resté à peine six mois au Ministère de l'Éducation nationale, qui lui aura servi de tremplin, Gabriel Attal aura eu le temps d'y imposer sa marque, avec son projet rétrograde et réactionnaire d'une école inégalitaire. Un vrai retour en arrière... Le projet rétrograde et réactionnaire d'une école inégalitaire figure en bonne place dans la vision portée par le Président. Un vrai retour en arrière vers une école où les élèves ne se mélangent pas, renonçant à la diversité et accentuant l'injustice sociale. **Dans ce contexte inquiétant, la détermination du SNES-FSU à combattre les contre-réformes de notre système éducatif, à défendre le Service public d'éducation et son objectif de démocratisation et d'émancipation et à gagner est essentielle !**



**Éducation en danger :**  
toutes et tous en grève jeudi 1<sup>er</sup> février,  
contre les réformes, et pour les salaires,  
les postes et les conditions de travail !

## SOMMAIRE

p. 1 : Édito  
p. 2-3 : Une école toujours plus inégalitaire  
p. 4-5 : Préparation de rentrée  
p. 6 : Mutations 2024  
p. 7 : Infos carrières

p. 8 : Actualités : « Entrer dans le métier »  
p. 9 : Non-Titulaires - Une Gestion des personnels à revoir !  
p. 10 : Préparer sa retraite... et la vivre !  
p. 11 : Actualités : UPE2A – AED/AESH  
p. 12 : Vie interne : élections internes et congrès 2024  
Pages spéciales jointes : 8 pages élections internes

## Le système éducatif français, une machine à tri social

L'Indice de position sociale (IPS) permet d'étudier les inégalités entre les différents établissements. Avec un IPS national moyen des collèges à 103,36, l'écart est de 1 à 3 entre l'établissement à l'IPS le plus bas (51,3) et le plus haut (157,6).

### Des écarts révélateurs de ségrégation spatiale

À l'échelle des académies, celles du bas du classement appartiennent massivement aux DROM-TOM, rejouant des inégalités héritées de l'histoire coloniale de notre pays. De telles disparités se retrouvent au sein des académies. À Versailles, un collège de Grigny est à 63 tandis que le collège Franco-Allemand de

Buc est à 157, une situation encore aggravée par la concurrence des établissements privés : parmi les 10 % de collèges à l'IPS le plus élevé, on dénombre 60,9 % d'établissements privés, et jusqu'à 90 % pour les 10 IPS les plus élevés. Le privé capte les élèves les plus favorisés et aggrave mécaniquement les difficultés du public. **Notre collège accentue donc les inégalités au lieu de les réduire et l'expérience de la scolarité et de l'enseignement est radicalement différente d'un établissement à l'autre.**

### Tri social par le jeu de l'orientation

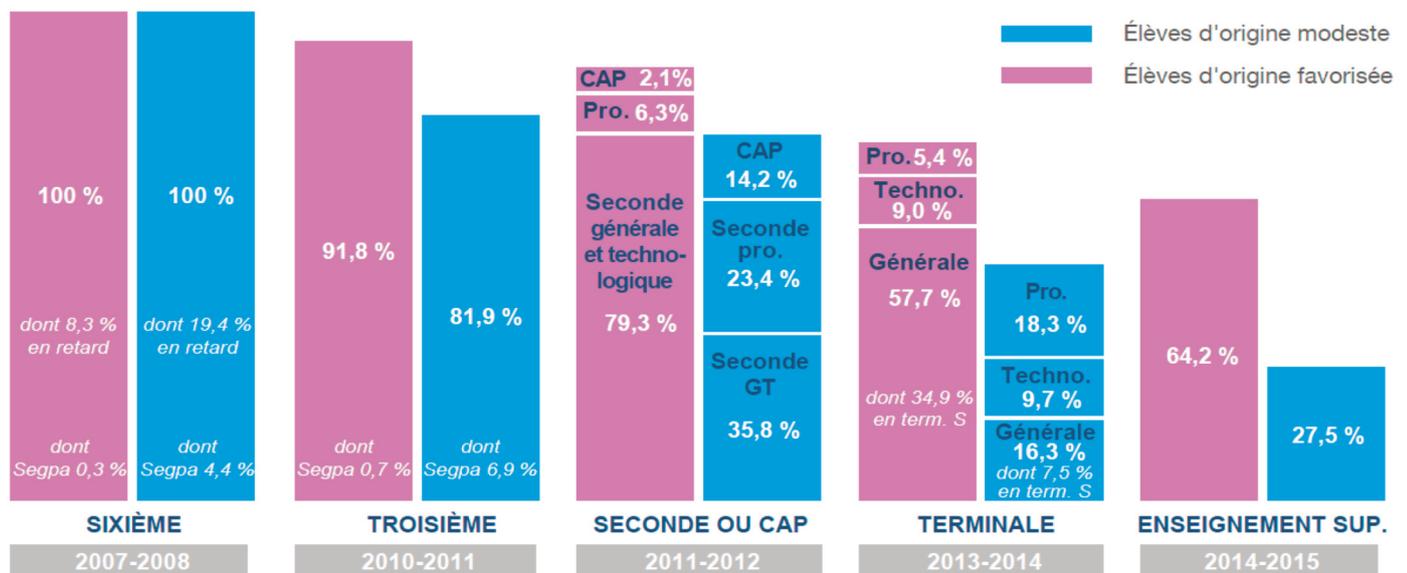
Le tri social s'opère aussi au sein des établissements, par le jeu de l'orientation. France Stratégie fournit des données sans appel : 6 ans après leur entrée au collège, 24 % des enfants de milieu modeste ont arrêté leur scolarité, avec ou sans diplôme ; cela ne concerne que 8 % des enfants de milieu favorisé. Près de 80 %

d'entre eux seront inscrits en seconde générale et technologique (GT) et 6 % en seconde professionnelle. 35,6 % seulement des enfants de famille modeste iront en 2<sup>nd</sup>e GT et 23,4 % en filière Pro. Parmi les élèves de 2<sup>nd</sup>e GT, 75 % des enfants de milieu modeste s'orientent dans la voie technologique, contre seulement 12 % d'enfants favorisés.

**Le phénomène de tri social opère à chaque fois que des parcours différenciés existent, à tous les niveaux de la scolarité. Un argument à marteler pour combattre le projet ministériel pour le collège !**

*Sylvain Mestdagh*

## Trajectoires comparées des élèves de la sixième à l'enseignement supérieur, par origine sociale



Segpa : section d'enseignement général et professionnel adapté.

Note : sont considérés d'origine modeste (35 % des élèves) les enfants de ménages à dominante ouvrière ou composés d'une personne ouvrière ou employée sans conjoint ou avec un conjoint inactif. Sont considérés d'origine favorisée (30 % des élèves) les enfants de ménages à dominante cadre ou intermédiaire/cadre.

Champ : panel 2007, soit les élèves entrés pour la première fois en sixième en 2007 dans un collège public ou privé de France métropolitaine.

Lecture : en 2013-2014, 57,7 % des élèves d'origine favorisée entrés en sixième en 2007 étaient en terminale générale, dont 34,9 % en terminale S, contre respectivement 16,3 % et 7,5 % des élèves d'origine modeste.

Source : calculs France Stratégie à partir des données du panel 2007 (DEPP)  
Rapport France Stratégie n°125 de septembre 2023

## Le choc de la réforme du collègue

Annoncée par Gabriel Attal le 5 décembre 2023 dans la foulée des résultats de PISA, la réforme “Choc des savoirs” cache sous son habillage passéiste davan- tage de questions que de certitudes. Calquée en partie sur le programme 2022 de Marine Le Pen et imposée dans la pré- cipitation, la réforme instaure trois groupes de niveau sur la totalité des heures de mathématiques et de français dès 2024 pour les 6<sup>ème</sup>-5<sup>ème</sup> et en 2025 pour les 4<sup>ème</sup>-3<sup>ème</sup>. Aucune étude ne montre pourtant d’effets positifs d’une telle organisation sur les résultats scolaires et la réduction des inégalités. Faire ainsi éclater le groupe-classe entraî- nera une perte de repères pour les élèves et dégradera les emplois du temps et les conditions de travail.

Le 21 décembre, le Ministre a annoncé des créations de postes supposées per- mettre la mise en œuvre de sa réforme. Sur les 2330 postes annoncés, 1500 résultent en réalité du redéploiement des postes récupérés grâce à la suppression de l’éphémère heure de soutien/appro- fondissement en 6<sup>ème</sup>. N’oublions que cette heure était elle-même financée par la suppression de la technologie en 6<sup>ème</sup>. Qu’il s’agisse de créations de postes ou d’un redéploiement, les moyens annoncés restent à un niveau très inférieur aux be- soins estimés par le principal syndicat de chefs d’établissement. Se pose également la question de la répar- tition de ces moyens : les élèves “faibles”, devant bénéficier de groupes de 15, re- présentent un tiers des effectifs en maths et un quart en français, et sont inéga- lement représentés sur le territoire. Le nombre de postes prévus pour les “prépa lycée”, classes de relégation des-

tinées aux élèves recalés au DNB à l’ex- ception de ceux orientés en CAP, semble lui aussi sous-estimé. Cette classe concer- nerait aujourd’hui environ 10 % des élèves, mais avec le contrôle final comp- tant pour 60 % de la note et le retour aux moyennes annuelles dans le contrôle continu, ce taux devrait augmenter.

**A quelques semaines de l’attribution des DHG, on peut donc légitimement s’inquiéter des conditions de la pro- chaine rentrée !**

**Le SNES-FSU demande une diminu- tion drastique des effectifs dans toutes les classes, qui doivent rester hétérogènes dans un collège unique, ainsi que la relance d’une politique ambitieuse d’éducation prioritaire.**

*Catherine Demerliac*

## Parcoursup : de nouveaux ajustements, toujours au service de la mise en concurrence des élèves



Depuis cinq ans déjà, Parcoursup permet de classer, trier et sélectionner les lycéens selon la philosophie élitiste et libérale qui a présidé à sa création. Ignorant les angoisses des élèves et de leur famille, qui s’accroissent à chaque phase pour les lycéens sans proposition, le ministère de l’Éducation nationale s’obstine dans une logique essentielle à son projet de société. Sans remettre en question la mise en concurrence des élèves, « auto-entrepreneurs » de leur scolarité, les derniers ajustements sur le logiciel de Parcoursup annoncés par la ministre Sylvie Retailleau, poussent encore plus loin dans ce sens. La possibilité de créer dès la seconde son profil Parcoursup pour mieux « s’informer », notamment de la « pertinence de leur choix de spécialités », en plus de démontrer l’hypocrisie du discours ministériel sur la place des goûts personnels dans le choix des spécialités, vise surtout à faire en sorte que les élèves intériorisent le plus tôt possible la logique qui préside au lycée réformé par Jean-Michel Blanquer.

Les autres annonces vont dans le même sens : les lycéens auront accès au profil des candidats acceptés dans les formations... pour savoir s’ils se conforment bien à ce profil ou non. Ils pourront aussi s’informer sur le nombre de demandes que récoltent telle ou telle formation... pour pouvoir essayer d’évaluer leurs probabilités de succès.

**Le SNES-FSU revendique toujours la suppression de Parcoursup et son remplacement par un dispositif d’affectation équitable et non sélectif ainsi que la création de places supplémentaires pour répondre aux besoins dans l’enseignement supérieur public.**

*Baptiste Eyebart*

# Préparation de rentrée 2024



## Une préparation en aveugle de la rentrée au collège ?

La rentrée se prépare sans nouveaux textes officiels. Ainsi, on ignore comment seront organisés concrètement les groupes de niveaux et les modalités de leur financement dans les DHG. Comme l'an dernier, avec la suppression de la technologie, les CA vont-ils devoir se prononcer sur des répartitions qui ne s'appuient sur aucun texte légal ?



## Quels financements pour le « choc des savoirs » ?

Comment seront financés les groupes de niveaux dans les DHG ? Gabriel Attal a annoncé le 21 décembre la création de 830 postes en lettres et en mathématiques et le redéploiement de 1 500 postes, au niveau national, grâce à la suppression de l'heure de soutien/approfondissement en 6<sup>ème</sup> (elle-même financée à l'origine grâce à la suppression de la technologie en 6<sup>ème</sup>). Quels personnels répondront à ces besoins alors que nos métiers n'attirent pas ? On peut par ailleurs craindre un redéploiement, au détriment de certaines disciplines et donc des suppressions de postes dans ces dernières. Ces moyens, au

service d'une politique rétrograde, ne répondront pas au vrai enjeu, qui est celui des effectifs.

## L'usine à gaz des emplois du temps

La création de groupes de niveau en mathématiques et français va considérablement complexifier les emplois du temps, à l'instar de ce qui se passe en lycée, depuis la réforme Blanquer. Les horaires en barrettes vont bloquer de nombreux créneaux et dégrader les emplois du temps des élèves et des professeurs.

Tout cela démontre qu'il faut se mobiliser contre les réformes Attal !

*Geneviève Royer*



# : bricolage à tous les étages

## CSA Versailles Carte des formations des dispositifs encore non financés

Mardi 19 décembre s'est tenu le Comité Social d'Administration académique (CSA) avec, entre autres, à l'ordre du jour la carte des formations (y est examinée la carte des langues, l'implantation des SELO, des sections euro hors DNL, des sections sportives, des options artistiques, des options lettres classiques...). Le Rectorat persiste et signe : la plupart de ces dispositifs ne bénéficieront pas de moyens dédiés mais seront financés sur la marge des établissements. Cette décision obligera encore une nouvelle année les équipes à choisir par exemple entre le maintien de groupes de langues ou la suppression de dédoublements ou de divisions à effectifs réduits. C'est la porte ouverte au chantage aux HSE ou pire au PACTE pour faire fonctionner les sections sportives ou sixièmes bilingues...

Le Rectorat tente d'afficher la volonté de défendre la diversité linguistique, de promouvoir les sections sportives et de lutter contre les inégalités et représentations sociales, mais tant qu'il ne financera pas pleinement la carte des formations, cet affichage restera une forme de duperie.

## Séries technologiques : le Rectorat reconnaît ses erreurs passées. Et après ?

Pour ne pas recréer en dernière minute des classes de STMG et fragiliser la rentrée dans plusieurs établissements, le Rectorat a créé « un avis opportun » pour l'ouverture de sections STMG. Cette solution n'est pas satisfaisante puisque cela signifie que des moyens sont en réserve mais ne sont pas injectés dans les DHG en janvier...

Les divisions ouvriront, encore une fois, en juin comme tous les ans, sans création de postes et encore une fois l'Administration n'aura comme seule réponse que des pressions sur les collègues pour qu'ils acceptent des HSA.



## CA DHG dans les établissements : exiger le respect du fonctionnement démocratique.

L'autonomisation des chefs d'établissement par rapport aux instances démocratiques dans lesquelles siègent les représentants élus des personnels, des parents et des élèves que sont les Conseils d'Administration (CA) vise à détruire le fonctionnement démocratique des EPLE et s'inscrit plus globalement dans les attaques menées par les politiques libérales contre le Service public.

Le conseil d'administration CA reste le lieu décisionnaire pour la répartition des moyens alloués à l'établissement. Les dotations attribuées aux EPLE doivent toujours être réparties par un vote du conseil d'administration. Ce vote doit nécessairement inter-

venir avant les CSA (Académique ou Départemental) du mois de mars, car de la structure et de ses effets sur la répartition des heures par discipline dépendent les propositions de créations/suppressions de postes (validées ou non par le CA). Ces décisions impactent le mouvement des personnels. Dans l'académie, les dates du CSA académique et des CSA départementaux, trop proches des vacances d'hiver, laissent à craindre une augmentation de ces dérives anti-démocratiques.

Plus d'informations sur notre site :



Le CA doit bien voter la répartition de la DHG et les créations/suppressions de postes en fonction de la situation en janvier/février.. Si les besoins et la DGH sont amenés à évoluer, le CA sera à nouveau convoqué pour se prononcer sur les évolutions. Le CA ne saurait émettre un avis sur des propositions de créations-suppressions sans être informé des raisons de ces dernières liées à la répartition des moyens.

Le respect du fonctionnement démocratique des EPLE et du calendrier des opérations est impératif, ce qui n'interdit pas au chef d'établissement de mener un dialogue social avec les sections syndicales, les élus enseignants et les équipes pédagogiques jusqu'à la rentrée.

*Antoine Tardy*

# Mutations 2024 : pas sans le SNES-FSU !

En supprimant les prérogatives des instances paritaires sur les opérations de gestion collective, la loi de Transformation de la Fonction publique a privé les personnels de toute possibilité de voir leurs droits systématiquement défendus par les représentant·es des personnels. Le risque d'erreurs sur les barèmes, potentiellement lourdes de conséquences pour les affectations, est considérablement augmenté. La plus grande vigilance est donc de mise pour les participant·es au mouvement Inter comme Intra.



## Mouvement Intra 2024

Vous devez participer au mouvement ou souhaitez muter au sein de l'académie de Versailles ?

Le serveur SIAM sera ouvert du mercredi 13 au lundi 25 mars 2024, 14h. Comme pour l'inter, les confirmations de demande seront à retourner via Colibris le 1<sup>er</sup> avril 2024 au plus tard. Du 29 avril au 17 mai, les vœux et barèmes retenus seront à vérifier sur Iprof et éventuellement à contester via Colibris. Les résultats seront publiés le 3 juin et pourront faire l'objet de recours.

**À chaque étape, les militant·es du SNES-FSU vous accompagnent.**

Le fonctionnement du mouvement intra-académique est complexe. Le SNES-FSU vous aide à y voir clair et à élaborer votre stratégie, en organisant **des stages syndicaux et plusieurs réunions en visio** :

- stage « Conséquences de la loi de destruction de la Fonction publique et fonctionnement du mouvement Intra » : mercredi 13 mars 2024, à Arcueil (demande d'autorisation d'absence à déposer au plus tard le 9 février, avant les vacances d'hiver) ;
- stage « Entrer dans le métier » spécialement destiné aux stagiaires avec l'après-midi consacré aux mutations intra : vendredi 15 mars 2024, à Arcueil (demande d'autorisation d'absence à déposer au plus tard le 9 février, avant les vacances d'hiver) ;
- dates des réunions : jeudi 14 mars 2024 à 18h ; mercredi 20 mars 2024 à 15h ; lundi 25 mars à 17h30 (les réunions n'ouvrent pas droit à autorisation d'absence).

Pour le stage comme pour les réunions, l'inscription est obligatoire, via l'espace adhérent ou en écrivant à [stages@versailles.snes.edu](mailto:stages@versailles.snes.edu) ! Venez vous informer et optimiser votre demande de mutation !



**INTER 2024 : du 10 au 28 janvier 2024, vérifiez les vœux et barèmes retenus sur Iprof, et contestez le cas échéant !**

Auparavant, l'examen des vœux et barèmes des participant·es au mouvement nécessitait cinq journées de groupes de travail. Les représentant·es des personnels n'étant plus consulté·es, seule la période de vérification et contestation des vœux et barèmes permet désormais aux demandeurs de mutation de s'assurer par eux-mêmes du respect des règles et de leurs droits. Tout au long de cette période, les militant·es du SNES-FSU sont aux côtés des collègues.

**Plus que quelques jours pour vérifier les vœux et barèmes retenus vous concernant ! Faites appel au plus tôt au SNES-FSU pour être accompagné·e dans vos éventuelles démarches de contestation.**

Si vous ne l'avez pas encore fait, adressez-nous votre dossier complet de mutation (confirmation de demande, pièces justificatives et fiche de suivi syndical). Cela nous permettra de vous alerter si des pièces semblent manquer ou si votre situation est susceptible de vous donner droit à des bonifications supplémentaires.

## Mutations 2024



**Ne restez pas seul·e face à l'administration !**

**Le Snes-FSU reste à vos côtés**



Maud Ruelle-Personnaz

# Infos carrières

## Classe exceptionnelle : toujours plus d'arbitraire !

Alors que le SNES-FSU avait obtenu de nouvelles possibilités de promotions (contingent porté à 10,5 % du corps dès 2023, puis dès 2024, accès à ce 3<sup>ème</sup> grade selon un ratio promu-es/promouvable garantissant de nouvelles possibilités de promotions), le Ministre, contre les représentants des personnels unanimes, sup-

prime tout barème au profit d'avis, sans possibilité de recours, et instaure un système de promotion plus opaque et discrétionnaire que jamais. Sont promouvables les collègues au 5<sup>ème</sup> échelon de la hors-classe (au 4<sup>ème</sup> pour les agrégé-es) au 31 août 2024. Le calendrier précis des opérations n'a pas encore été communiqué.

Le SNES-FSU continue d'agir pour l'accès du plus grand nombre à la classe exceptionnelle, avant le départ en retraite

(ce qui a été gagné pour la hors-classe). **Le SNES-FSU continue d'agir pour faire de la classe exceptionnelle un débouché de carrière pour toutes et tous, permettant une réelle revalorisation des fins de carrière, afin que le plus grand nombre en bénéficie dans le calcul de la pension. Pour atteindre cet objectif, les modalités d'accès à la classe exceptionnelle doivent être revues.**

## 2024 : CALENDRIER DES OPÉRATIONS DE GESTION DES CARRIÈRES

“Ne manquez aucune date importante pour votre carrière !  
Attention, certaines échéances sont très proches.”

	Calendrier, modalités de demande et résultats	Dates des instances et rôle du SNES-FSU
Accès au corps des agrégés sur liste d'aptitude	<b>Du jeudi 4 au jeudi 25 janvier 2024</b> : mettre à jour son CV, déposer une lettre de motivation sur Iprof et valider sa demande. <b>Voir notre site pour les conditions précises de candidature.</b> Transmission des propositions au Ministère : 8 mars 2024. Résultats à compter du 4 juillet 2024	Les CAP ne sont plus consultées sur cette opération et nous ne pouvons plus agir pour la prise en compte de critères objectifs et équitables. Contactez-nous en cas de problème (difficultés techniques, demande non prise en compte, dégradation d'avis...)
Congé de formation (CFP) Compte personnel de formation (CPF)	Dépôt des demandes sur Colibris, <b>jusqu'au lundi 29 janvier 2024</b> . Les règles, déjà radicalement modifiées ces dernières années, évoluent de nouveau en 2024. <b>Voir notre site pour connaître les nouveautés !</b> Communication des résultats par l'Administration à partir du 9 avril 2024.	<b>La CAPA CFP (examen des refus, à partir du 3<sup>ème</sup>) est prévue le 29 mars.</b> Les élu-es de la FSU veillent à la prise en compte des demandes dans le respect des règles, et œuvrent pour une meilleure utilisation du contingent alloué pour les CFP, qui reste insuffisant. Envoyez-nous votre dossier ! Aucune consultation des représentant-es des personnels n'est prévue pour l'octroi du CPF.
Rendez-vous de carrière : recours sur l'appréciation finale	Recours dans les 30 jours suivant la notification de l'appréciation finale ; saisine de la CAPA dans les 30 jours suivant le refus ou les 60 jours suivant le premier recours. Résultats communiqués à l'issue de la CAPA.	<b>La CAPA examinant les recours déposés sur l'appréciation finale aura lieu le 9 février 2024</b> , pour tous les corps du 2 <sup>nd</sup> degré. Grâce aux élu-es FSU, plus de 60 % des appréciations ont été revues en CAPA en 2023. Envoyez-nous votre dossier !
Avancement accéléré d'échelon	Publication des résultats au printemps 2024 pour les agrégés ; le 24 mars 2024 pour les autres corps.	Les CAP ne sont plus consultées sur ces opérations. <b>Si vous êtes concerné-e, adressez-nous votre fiche de suivi individuel.</b> Le SNES-FSU s'assure avec vous du respect de vos droits et vous accompagnera dans d'éventuelles démarches de recours.
Accès à la hors-classe	Pour les agrégés : remontée des propositions au Ministère le 22 mai 2024 ; résultats le 4 juillet. Pour les autres corps : résultats le 28 juin 2024.	

## Formation continue hors du temps de service, c'est non !

Particulièrement zélée dans la mise en œuvre de l'objectif de G. Attal (100 % de la formation continue hors du temps de service, d'ici septembre 2024) et n'écoulant aucune de nos alertes, l'Académie de Versailles persiste dans ses choix délétères pour la formation : convocations durant l'été 2023, sessions en visio en fin de journée, le mercredi, le samedi, présentation en CSA du programme pour les périodes de vacances de classe 2024... La formation continue est un droit, qui doit s'exercer sur le temps de service !

**Dénonçons collectivement les offensives du Ministre Attal, qui menacent l'existence même de la formation ! Faites signer massivement la lettre-pétition du SNES-FSU au sein des équipes, puis adressez-la au Recteur, avec copie au SNES-FSU Versailles. Voir notre article : [r.snes.edu/VERPetitionFormation](https://r.snes.edu/VERPetitionFormation)**

Marine Ochando

## Le Secteur Entrer dans le métier aux côtés des stagiaires et néo-titulaires

### STAGIAIRES

#### Des stages syndicaux pour vous accompagner

Le secteur Entrer dans le métier organise chaque année deux stages pour accompagner au mieux les stagiaires lors de leur première année.

#### Premier stage à destination des stagiaires

Lors du premier stage à destination des stagiaires, le 24 novembre dernier à Paris, les militant-es du secteur Entrer dans le métier ont présenté les éléments de rémunération et de carrière à une trentaine de fonctionnaires-stagiaires. Cela a été l'occasion de revenir sur la réforme de la procédure de classement et de répondre à de nombreuses questions des stagiaires sur cette nouveauté. L'après-midi était, quant à elle, consacrée aux mutations inter-académiques.

#### Second stage prévu le 15 mars

Afin d'informer les stagiaires sur la procédure des **mutations intra-académiques** à Versailles, un second stage est organisé le vendredi 15 mars à Arcueil. Il permettra également d'expliquer la **procédure de titularisation** et de répondre aux questions des stagiaires sur ce moment important de leur carrière. N'hésitez pas à parler de ce stage autour de vous : l'inscription est toujours possible sur le site du SNES-FSU Versailles et l'autorisation d'absence doit être déposée avant le 9 février.



*“Merci pour ce stage qui m’a beaucoup éclairée sur les situations administratives et sur les mutations. C’était également agréable de se sentir écoutée.”* Pauline, stagiaire

### Néo-titulaires

#### Un stage pour repenser l’entrée dans le métier

Le stage spécial néo-titulaires a eu lieu le 12 décembre et a permis d’aborder les questions de l’entrée dans le métier.

Ce stage a été l’occasion de constater les mécontentements des collègues néo-titulaires quant à leurs modalités de formation : mentorat aux contours très flous, voire parfois contraignants, formations redondantes par rapport à l’année de

stage, convocations à des heures où les collègues rentrent du travail, les obligeant à suivre les formations dans les transports... Nous avons ainsi pu rappeler aux néo-titulaires présents notre vision du métier : favoriser une entrée dans le métier plus progressive, la nécessité de déconstruire la rhétorique des « bonnes pratiques », l’importance du collectif de pairs, etc. Une deuxième journée sera proposée aux néo-titulaires (et titulaires) pour aborder les questions des droits des personnels : ce stage aura lieu à Arcueil le mercredi 7 février.

### Sur le terrain

#### Aux côtés des stagiaires

Nos militant-es sont présent-es à chaque temps fort de l’année de stage : ici à Nanterre, le 8 novembre, lors de la réunion de la DPE sur le mouvement inter-académique, où nous avons pu répondre à de nombreuses interrogations des stagiaires sur un moment particulièrement important pour leur avenir.



Romain Rouzaud et Amandine Bellon

## Non-Titulaires une gestion des personnels à revoir

Versailles est la première académie par le nombre de personnels non-titulaires, avec plus de 4000 enseignants, CPE et psyEN dans le Second degré public, soit environ 10 % des enseignants de la voie générale et une proportion plus importante dans les voies technologiques et professionnelles ainsi que chez les CPE et psyEN. 30 % des collègues sont en CDI. Avec le renouvellement des CDD qui s'accroît, il faut compter près de 1000 nouveaux personnels chaque année.

Les non-titulaires exercent les mêmes missions que les titulaires mais dans des conditions encore plus dégradées : mobilité subie, gestion des personnels chaotique et déficit de formation.

## Recrutement

Dégradation des conditions de travail et insuffisance des rémunérations entraînent un renouvellement important. Pour y remédier, le Rectorat a recours à des méthodes de recrutement contestables (« job dating »).

Grâce à l'action collective menée par le SNES-FSU avec les personnels, une période de formation payée est désormais organisée par l'Administration avant toute prise en charge de classe. Mais cela reste bien insuffisant. Un réel accompagnement des personnels prenant en compte les réalités du métier est nécessaire et urgent !

## Modalités d'affectations

Les affectations annuelles des personnels non-titulaires se font dans une opacité complète. La prise en compte des vœux des collègues est plus qu'accessoire. Services partagés et suppléances successives sont fréquents, sans mécanisme de dédommagement sur le modèle des ISSR versées sous conditions aux TZR.



**Le SNES-FSU exige la mise en place de pratiques transparentes, une indemnité sur le modèle des ISSR pour les services partagés et les suppléances, un barème reposant principalement sur l'ancienneté et la prise en compte de situations familiales et la consultation des représentant-es des personnels sur les affectations.**

## Rémunération

Tout comme pour l'ensemble des personnels, aucune véritable revalorisation des traitements n'est prévue pour les personnels non-titulaires, dont l'indice de rémunération plafonne à 625 en fin de carrière, et dont les pensions sont, en conséquence, très insuffisantes.

Seules les luttes menées par le SNES-FSU avec la Profession ont ouvert des possibilités d'avancement, encore trop limitées. La revalorisation d'ampleur que nous revendiquons pour l'ensemble de nos métiers, passe par un rattrapage du point d'indice (base de calcul de toutes les rémunérations), une refonte des grilles indiciaires et des modalités d'avancement améliorées et transparentes.

## Formation continue

Les personnels non-titulaires, tout comme l'ensemble des personnels, ont droit à la

formation continue sur le temps de travail. Pour rendre ce droit effectif, le Rectorat se doit d'en faire la publicité, ce dont il s'acquiesce actuellement de manière très insuffisante. Il lui incombe aussi de rendre la formation accessible aux personnels, en ne la conditionnant pas à un avis favorable du chef d'établissement (ce qui ouvre la porte aux dérives et aux pressions), et en n'imposant pas de formations durant les vacances scolaires, en soirée, les mercredis ou les samedis, voire durant la semaine du 10 au 13 juillet comme cela a été fait en 2023...

## Renouvellement des CDD : opacité et arbitraire

Lors du recrutement les collègues ne sont informés ni des modalités d'évaluation professionnelle ni des recours possibles. Trop de non-renouvellements de CDD se font hors de tout cadre et sans respect du droit au contradictoire. Les personnels font alors les frais de l'arbitraire de leurs chefs d'établissement.

**Le SNES-FSU continue de revendiquer un plan de titularisation d'ampleur pour résorber la précarité, à l'encontre des politiques menées actuellement qui ne font que l'accroître.**

*Sylvie Humbert*

# ACTUALITÉS

## Avec le SNES-FSU, préparer sa retraite...

Vendredi 15 décembre dernier, plus de soixante collègues participaient au stage de formation syndicale « préparer sa retraite » organisé par la section académique.

Depuis 30 ans, les conditions pour partir à la retraite sont devenues de plus en plus dures, les réformes successives de plus en plus complexes mettant les personnels dans les plus grandes difficultés pour connaître leurs droits et dans l'incapacité de se projeter du fait aussi du changement permanent des règles de



droit à pension comme de celles qui régissent l'évolution de cette pension une fois la retraite obtenue.

Les réformes successives ont remis en cause et amputé les droits. Les batailles syndicales ont porté sur la défense d'un système contributif par répartition, dans lequel en cotisant, les actifs financent les pensions de retraite des retraités tout en se constituant des droits pour eux-mêmes, base d'un système fondé sur la solidarité intergénérationnelle. Les mobilisations de 2019 ont permis d'écarter le premier projet Macron de retraite par capitalisation, système qui répond à une logique individualiste, fondé sur la souscription à des plans de retraite individuels et sans visibilité sur le montant de la pension future. Mais les conditions de départ ont été considérablement durcies. D'un âge « légal » de départ à la retraite à 60 ans en 1982 on est passé à 62 ans depuis la réforme de 2010 et bientôt 64 ans (avec la réforme de 2023). Et d'une durée requise de cotisation de 37,5 annuités à 42 pour les générations 1961-63 puis 43 annuités pour les suivantes pour une pension sans décote.

Durée d'assurance, durée de validation, calcul du taux de pension, décote, surcote, bonifications pour enfants, cas des poly-pensionnés, retraites complémentaires, retraite progressive... mais aussi situation salariale des actifs et actualité du métier. **De nombreuses questions ont été abordées mettant en évidence aussi comment défense des salaires et défense des pensions sont un même combat.**

## ... et la vivre !

Le temps de la retraite, c'est du temps libéré ! C'est prendre le temps de faire ce que la vie professionnelle a bridé, s'investir plus dans ses passions, ses engagements, celui de ne rien faire ...

**Les raisons de s'engager syndicalement ne manquent pas :** continuer à participer activement à la vie sociale et politique, à défendre une société plus juste et solidaire en lien avec les actifs, en lien avec les retraités des autres syndicats de la FSU, de la FGR, du Groupe des 9.

Avec tous des exigences communes sur la protection sociale, les services publics, les retraites, l'accès à la santé, la fiscalité.

Le syndicalisme de retraité.es est aussi porteur de revendications sur les pensions et pour la reconnaissance de leur place et de leur rôle dans la société.

Par exemple, avec le Groupe des 9, le SNES-FSU, développe des analyses, mène des actions et porte des propositions autour d'une plateforme revendicative sur 3 axes : défense des pensions et du pouvoir d'achat, accès à la santé et prise en compte du « grand âge », accès aux services publics.

Un exemple : pétition toujours en signature

Constats et prévisions vont dans le même sens : les retraité-es ont perdu du pouvoir d'achat et une paupérisation accrue s'annonce pour les années à venir, sans mesures fortes pour inverser les choix gouvernementaux.

10% de moins !  
C'EST CE QU'ON VEUT !  
+ 10 % d'augmentation immédiate en 2023 de nos retraites et pensions  
Ce n'est que justice sociale pour bien vivre sa retraite  
Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Signature : \_\_\_\_\_

## Retraite progressive : attention aux délais

Comme tout autre dossier il est à déposer au moins 6 mois avant la date désirée de départ soit avant le 1<sup>er</sup> mars pour une retraite au 1<sup>er</sup> septembre. La demande de

temps partiel correspondant à celle de retraite progressive est à faire avant le 31 mars quelle que soit la date de départ envisagée.

→ Voir notre article : [r.snes.edu/VERetraite](http://r.snes.edu/VERetraite)

## Encore des questions ?

Site du SNES-FSU national :

[r.snes.edu/S4Retraite](http://r.snes.edu/S4Retraite)

→ Constitution du dossier de retraite, calcul du montant de la pension...

écrivez à

[infos.retraite@versailles.snes.edu](mailto:infos.retraite@versailles.snes.edu)

## UPE2A : un bilan indigne

Les enseignant·es en UPE2A (Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Nouvellement Arrivés) organisent l'accueil et la scolarisation des élèves qui viennent d'arriver en France, une mission qu'ils exercent dans des conditions toujours plus difficiles.

### Des conditions de travail dégradées

Le travail en UPE2A requiert un fort engagement des collègues. Au-delà de leurs missions d'enseignants, ils tiennent lieu d'assistant·e social·e, de psychologue... Pourtant, ces personnels sont abandonné·es par l'institution. Isolé·es, ils manquent de temps dédiés à l'échange et au travail collectif, mais aussi de ressources à leur disposition : formateur·ices, poste dédié d'assistant·e social·e, outils juridiques pour les familles...

### Un accueil des élèves violent et inefficace

Jusqu'à-là, les familles étaient d'abord reçues par une cellule d'accueil. Il s'agissait de les accompagner et d'évaluer le niveau de l'élève pour le scolariser dans l'unité UPE2A la plus pertinente. Au niveau collège, dans certains départements de l'académie, ce dispositif a été supprimé ou fragilisé et c'est aux collègues d'organiser eux-mêmes cet accueil.

### La fabrique de la déscolarisation

Pour qu'un·e élève puisse être scolarisé, il faut qu'il dispose d'une place dans le dispositif de l'établissement ainsi que dans une classe de cet établissement. Or certain·es élèves restent parfois plusieurs mois sans affectation, sans même que la DSDEN leur communique de délai. Le problème général des sureffectifs renforce les problèmes spécifiques des UPE2A.

La situation est encore plus préoccupante au lycée, notamment pour les mineurs de

plus de 16 ans. En effet, l'Éducation nationale délègue une partie du financement au Fonds Social Européen qui réclame des dossiers d'une extrême complexité. La mission des UPE2A relève pourtant de la politique éducative et non de la politique migratoire.

Notre institution précarise ainsi des élèves pour qui « arrivée en France » signifie « déscolarisation préalable ».

### Une action intersyndicale

Face à ce constat alarmant, la FSU a obtenu la tenue d'un groupe de travail académique sur les UPE2A. Pour le préparer, une action intersyndicale FSU/CGT/SUD est organisée à l'échelle de l'académie pour **mettre en commun les difficultés rencontrées et réfléchir à des propositions concrètes à même d'améliorer la situation des élèves et des personnels**. Ces propositions constitueront également une base de réflexion pour le groupe de travail sur les UPE2A prévu le 5 mars.

*Sylvain Mestdagh*

**AED / AESH**

**Indemnité REP/REP+**

**confirmation  
de la rétroactivité  
par la justice  
administrative**

✓ Courrier type

✓ Accompagnement  
juridique



## Rétroactivité de la prime REP / REP+ pour les AED et les AESH : réclamez ce que l'on vous doit !

Le décret 2015-1087 du 28/08/2015 créait une indemnité pour les personnels exerçant en REP et en REP+. Mais les AED et les AESH en étaient scandaleusement exclu·es ! Le décret n°2022-1534 du 8/12/2022 a en partie réparé cette injustice, en leur ouvrant le droit à cette indemnité, mais en laissant perdurer l'inégalité de traitement, puisque l'entrée en vigueur n'était prévue qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2023, sans rétroactivité.

En décembre 2023, le Recteur de Paris a été condamné par le Tribunal administratif à verser l'indemnité REP/REP+ aux AESH exerçant en éducation prioritaire avant la publication du décret du 8 décembre 2022. **Les AED et AESH en poste en REP/REP+ antérieurement à cette date peuvent donc prétendre à cette indemnité à titre rétroactif !**

### Quel montant réclamer ?

Le montant annuel de l'indemnité est à multiplier par le nombre d'années concernées et par la quotité exercée (indemnité calculée au prorata de la quotité de temps de travail et conditionnée à l'effectivité de l'exercice des missions). Il convient aussi de demander la même somme en dommages et intérêts au motif de l'inégalité de traitement subie.

→ Pour réclamer cette indemnité, contactez-nous en écrivant à [s3ver@sn.es.edu](mailto:s3ver@sn.es.edu). Nous vous guiderons dans vos démarches pour obtenir le versement des sommes auxquelles vous avez droit !

*Maud Ruelle-Personnaz*

## Vie interne : élections internes et congrès 2024

Au projet rétrograde et réactionnaire du Gouvernement sur l'École, le SNES-FSU oppose son projet d'un Second degré réellement émancipateur pour toutes et tous, et répondant aux besoins de l'élève avec des personnels considérés et revalorisés. Le SNES-FSU est aussi porteur

d'un autre projet de société et combattra résolument les politiques réactionnaires menées par Emmanuel Macron et son gouvernement.

Les élections internes sont l'occasion pour le SNES-FSU de dresser le bilan des orientations et des actions menées par le SNES-FSU aux niveaux académique et départemental et de soumettre démocratiquement ce bilan à l'appréciation de l'ensemble des syndiqué-es. C'est un moment essentiel de la démocratie syndicale

où les syndiqué-es vont également déterminer eux-mêmes l'orientation que doit prendre le SNES-FSU dans notre académie.

**Cette consultation interne prend une importance particulière dans le contexte actuel, pour faire entendre au Gouvernement la nécessité d'une autre politique pour le Service public d'Éducation, porteuse d'avenir pour le pays et pour les jeunes.**

## Élections internes : du 24 janvier au 7 février, on vote !

### Vote du rapport d'activité et renouvellement de la Commission administrative académique (CAA) et les bureaux départementaux

Du mercredi 24 janvier au mercredi 7 février, chaque syndiqué-e est appelé-e à s'exprimer sur les rapports d'activité académique et national du SNES-FSU et à voter pour renouveler la Commission administrative académique et les bureaux départementaux du SNES-FSU Versailles !

Toutes les informations sur les listes et les modalités de vote sont disponibles dans les pages spéciales jointes à cette publication et sur notre site.



## Congrès académique du SNES-FSU Versailles les 29 février et 1<sup>er</sup> mars

Dans le cadre du congrès du SNES-FSU, chaque syndiqué-e peut débattre de ce projet, contribuer à la feuille de route du SNES-FSU pour les trois années à venir et échanger sur les actions à mener pour renforcer notre syndicalisme de transformation et sociale.

→ Réunissez-vous dans vos établissements, participez aux commissions, qui se tiendront à Arcueil, les 5 et 6 février 2024, et au congrès académique, organisé les 29 février et 1<sup>er</sup> mars au lycée Corot de Savigny-sur-Orge, pour définir les mandats que porteront les délégué-es académiques lors du congrès national. Vous trouverez sur notre site toutes les informations !

